

A l'ordre du jour

de la séance du CSAL du 21/03/2024

- ▶ Adoption du nouveau règlement intérieur
- ▶ Présentation des plans de la BNI 8

Un Comité Social d'Administration Local s'est tenu à la DNEF le jeudi 21 mars 2024. L'ordre du jour de cette séance concernait l'adoption du règlement intérieur, la présentation des plans de la BNI 8.

Étaient présentes les organisations syndicales suivantes : CGT Finances Publiques et Solidaires Finances Publiques.

En l'absence du directeur de la DNEF, le comité a été présidé par l'un de ses directeurs assistants.

Après la lecture de la déclaration liminaire, jointe au présent compte-rendu, il a été abordé les points suivants :

- **Adoption du règlement intérieur**

Les nouvelles instances (le CSAL et le CSAL/FS) ont été mises en place en 2022, mais c'est seulement maintenant, en 2024, que le règlement intérieur a été présenté pour adoption.

Lors du CSAL du 26/02/2024, la direction de la DNEF nous a présenté un règlement intérieur calqué sur celui élaboré au niveau ministériel.

La direction de la DNEF nous a fait alors savoir, que sur ordre de la Direction Générale, aucune modification proposée par les représentants du personnel ne serait acceptée.

Par conséquent, les amendements proposés en intersyndicale ont tous été rejetés par la Direction.

A l'unanimité les Organisations Syndicales ont rejeté le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur est destiné à figurer prochainement sur le site internet de la DNEF.

- **Sur l'installation de la nouvelle BNI 8**

La DNEF va bénéficier de 6 ETP (emploi à temps plein), à savoir 5 agents A et un chef de service A+ pour renforcer le pôle patrimonial (BNI 3 et 5) de la DNEF, avec la création d'une huitième BNI.

À Pantin, l'installation de la BNI 8 est prévue au 4ème étage par attribution de bureaux anciennement occupés par la BNEPF de Paris-Nord. Cette installation oblige également certains collègues de la BNEPF de Paris-Centre à changer de bureau.

Il a été précisé que sur les 2 mopieurs actuellement utilisés par les deux BNEPF, un seul sera conservé compte-tenu d'une part du prochain renouvellement du marché public concernant les mopieurs, et d'autre part de la dématérialisation accrue des usages. Il sera possible de réaffecter un mopieur si besoin.

Du fait de ce jeu de chaises musicales, les BNEPF de Paris-Centre et Paris-Nord perdent en superficie, les agents devront travailler par bureau de 2, 3 ou 4 agents à partir du 13 mai, date d'arrivée des JAPA.

Les agents de ces BNEPF, sur le départ au 1^{er} septembre 2024, ne bénéficieront donc plus de bureaux individuels attitrés, lesquels seront attribués par priorité aux JAPA. Les agents seront donc soumis au flex-office. Ils devront donc se débrouiller pour trouver une prise pour raccorder leur ordinateur, jusqu'à la date de leur départ.

Certains agents présents dans ces BNEPF ont été désagréablement surpris d'apprendre ces restructurations par le biais d'autres collègues, sans en avoir été préalablement informés par leur hiérarchie.

Nous avons rencontré certains agents de ces services qui nous ont fait part de leur étonnement quant à la méthode de concertation utilisée par la direction dans cette mise en place. Ils ont eu le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli.

Nous avons fait part de cet étonnement à la direction.

Cette dernière nous a informé que le lundi 25 mars 2024, elle rencontrerait les agents des BNEPF de Paris-Nord et Paris-Centre pour les associer au futur réaménagement de leur bureau avec les préconisations de l'ISST (Inspecteur de la Santé et la Sécurité au Travail). Le rapport de l'ISST est favorable. Chaque service décidera au cours de cette réunion dédiée, « qui va où ».

L'installation définitive des 2 BNEPF devrait être finalisée fin avril, juste avant l'arrivée des nouveaux agents.

La direction nous a assuré que « *tout devrait bien se passer* ».

A Romainville, c'est une salle de réunion qui, scindée en 2, fera office de bureau pour la BNI8 et son chef de service... « Mais ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer ! » comme dirait l'autre... Outre le fait d'avoir un immeuble neuf, l'un des intérêts de l'immeuble de Romainville est la présence de nombreuses salles de réunion et sans y être encore une salle de réunion est déjà requise pour installer un nouveau service.

La CGT FIP a voté « contre » ce projet d'installation de la future BNI8 à Pantin et à Romainville.

Les raisons de notre vote :

- cette installation s'accompagne d'une réduction de m² par agents et entraîne donc une dégradation des conditions de vie de travail.

- la CGT FIP ne pourra jamais cautionner une dégradation des conditions de travail matérielles et humaines des agents.

- **Concernant les modalités de mutation à Romainville**

Concernant les modalités de mutations, **seuls les agents des services des nouvelles cellules mutualisées (frais de déplacement, budget et accueil) seront obligés de faire leur mutation.**

Les règles seront les suivantes :

1. Priorité pour suivre son emploi et ses missions
2. Priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature sur la commune d'affectation
3. Priorité pour tout emploi vacant sur la commune d'affectation (Pantin donc à priori aucun service sauf pour les A dans les brigades de la DDFIP du 93 localisées à Pantin)
4. Priorité pour tout emploi vacant sur un service de même nature sur l'ensemble de la direction
5. Priorité pour tout emploi vacant sur l'ensemble de la Direction

En réalité ces règles sont très défavorables aux agents de catégorie B et C.

Pour les contractuels dans la mesure où aucune clause de mobilité n'est insérée dans les contrats, un avenant sera conclu.

Les autres agents de la DNEF n'auront aucune action à effectuer, le changement de résidence sera opéré automatique sur SIRHIUS RH

A l'ordre du jour de la séance du CSAL FS du 21/03/2024

- ▶ Présentation de la note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024.
- ▶ Election du nouveau secrétaire adjoint du CSAL-FS
- ▶ Budget CSAL FS

Un CSA -Formation Spécialisée s'est déroulée le 21/03/2024.

Exceptionnellement, nous avons accepté que le CSAL et le CSAL-FS se tiennent sur la même matinée en contradiction avec les règlement intérieur.

Les deux assistantes de Prévention ministérielle, invitées à l'occasion de cette FS, nous ont présenté la « Note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024 ». qui se décline en 6 axes :

- 1.- Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves,
- 2- Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP (plan annuel de prévention) avec le déploiement du nouvel outil Prév'action,
- 3.- Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail,
- 4.- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière,
- 5.- Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information,
- 6.- Maîtriser le risque amiante.

Par un vote unanime, les OS ont désigné une nouvelle secrétaire adjointe, Martine LOPEZ en remplacement de Roberto GONCALVES .

A quoi sert le secrétaire de la FS désigné par les représentants du personnel ?

Selon les textes, « il assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité ». Il est aussi associé à l'élaboration de l'ordre du jour. Sa mission est donc importante.

La direction a ensuite présenté les nouvelles applications: PREV'ACTION, qui remplace l'application DUERP/PAP et SIGNALFIP, nouvel outil de suivi des fiches de signalements, individuelles ou collectives, qui permet de déclarer tout incident psychologique ou physique, accessible à partir de « Mon espace RH ». Une communication sera diffusée en temps voulu par la direction.

Les fiches, anonymisées ou non selon la volonté des agents concernés, seront présentées aux OS en CSAL FS .

Concernant le budget pour l'équipement, l'enveloppe 2024 s'élève à 39 797 €. Après l'achat de rehausseurs d'écran, de sacs à dos renforcés, d'équipements d'EPI (Équipement de Protection Individuelle), il reste un budget de 30 469 €.

Concernant le budget formation SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail), le budget est de 11 427 € pour 2024. 6 060 € ont déjà été dépensés. Le budget restant s'élève à 5 367 €.

Parmi les formations proposées (sauveur secouriste du travail, sensibilisation à la sécurité routière cyclistes, gestion du stress...).

À la demande des organisations syndicales, un calendrier prévisionnel annuel de visites sera proposé lors du prochain CSAL FS, concernant notamment une visite des locaux de Romainville en novembre prochain. Nous allons organiser des HMI au mois d'octobre 2024 pour y associer les collègues.

Deux fiches d'accident de trajet nous ont été présentées.

A l'occasion de cette formation spécialisée, la Direction est revenue sur le renouvellement des indicateurs optionnels au TBVS.

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, baromètre social, espaces de dialogue...);

Nous avons proposé les 4 indicateurs suivants :

- taux de rotation des agents primo arrivants à l'issue du délai de séjour (pour mémoire, 3 ans pour les A et 2 ans pour les B et C) ;
- taux de réussite des agents aux concours internes et sélections entre l'admissibilité et l'admission ;
- taux de recours suite à l'entretien d'évaluation professionnelle ;
- emplois non pourvus et emplois supprimés.

La direction nous a fait savoir que certains indicateurs ne sont pas requérables.

